

Déclaration relative aux principales incidences négatives (PIN)

Juin 2025

A. Résumé

Aviva Life & Pensions Ireland DAC, (« Aviva Life & Pensions » ou « nous »), société enregistrée sous l'identifiant d'entité juridique 635400YD7O0B4VLZJC20, prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les actifs gérés par Aviva Life & Pensions.

La présente déclaration couvre la période de référence allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Remarque sur les actifs couverts par la présente déclaration:

La présente déclaration couvre environ 95 % du total des actifs d'Aviva Life & Pensions (les « Actifs couverts »). Ces actifs comprennent les actifs liés aux activités en Irlande gérées par Aviva Life & Pensions Ireland DAC (ALPI DAC), ainsi que les activités d'assurance-vie à l'étranger d'Aviva Life & Pensions UK Limited, qui ont été transférées à ALPI DAC. Les Actifs couverts sont gérés pour le compte d'Aviva Life & Pensions par une sélection de gestionnaires d'investissements (les « gestionnaires d'investissements »). Une liste de ces gestionnaires d'investissements est fournie à la fin du présent document.

Le reste de nos actifs n'est pas inclus dans les données de 2024.

En voici quelques exemples:

- Les liquidités, y compris les dépôts à terme et les produits dérivés, ne sont pas incluses dans les actifs pris en compte dans la présente déclaration, car, de par leur nature, elles ne sont pas associées à des PIN.
- L'or est détenu en tant que matière première négociable en bourse (ETC). La matière première (or) est suivie en tant qu'ETC et sert de garantie pour un instrument de dette, mais ne génère pas de PIN.
- Les actions pour lesquelles des informations étaient disponibles pour une participation donnée étaient insuffisamment détaillées.

Nous prenons en compte les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives et les deux indicateurs volontaires définis par le Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sous réserve de la disponibilité et de la qualité des données requises. La politique de durabilité d'Aviva Life & Pensions définit notre approche en matière d'engagement des entreprises par l'intermédiaire de nos gestionnaires d'investissements désignés, en termes de vote par procuration, d'exclusions et de gestion responsable.

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les activités économiques peuvent causer ou contribuer à causer des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Dans le contexte du SFDR, les incidences négatives les plus significatives sur les facteurs de durabilité, qu'elles soient importantes ou susceptibles de l'être, sont appelées « principales incidences négatives » (« PIN »). Nous sommes convaincus que les entreprises et les États qui se comportent de manière responsable, avec de bonnes pratiques de gouvernance, des normes d'intégrité élevées et un modèle économique durable, devraient être les mieux placés pour offrir aux investisseurs des rendements ajustés au risque à long terme, tout en créant de la valeur pour les parties prenantes et la société en général.

Ainsi, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité augmentent le risque pour la valeur à long terme (ou la volatilité) des investissements. Le fait de comprendre les risques et opportunités en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »), ainsi que les incidences négatives de nos investissements sur la durabilité, nous aide à prendre de meilleures décisions d'investissement et à générer ainsi de meilleurs résultats pour nos clients. Notre philosophie en matière d'ESG consiste à investir dans la transition vers un avenir plus durable et, en particulier, à promouvoir les avantages relatifs de l'engagement par rapport au désinvestissement. Nos gestionnaires de fonds choisissent souvent d'investir dans des entreprises « en transition » (c'est-à-dire des entreprises en transition vers une intensité carbone réduite dans leurs activités et leurs produits) et dans des États qui affichent une évolution positive ou pour lesquels ils perçoivent une possibilité d'influencer leur transition grâce à nos activités de gestion responsable et d'engagement.

Ils ne choisissent donc pas d'exclure systématiquement les investissements susceptibles d'avoir eu des incidences négatives sur la durabilité. Ils peuvent toutefois exclure certains secteurs et activités qui, selon eux, ont des incidences négatives importantes sur les facteurs de durabilité et n'ont pas leur place dans un avenir durable. Actuellement, les exclusions décidées par les gestionnaires de fonds peuvent inclure les entreprises dont une part déterminée de leurs revenus provient de la fabrication et de la maintenance d'armes controversées, du charbon thermique, des combustibles fossiles non conventionnels, ainsi que de la fabrication et de la distribution de tabac.

Le SFDR fournit 14 indicateurs obligatoires relatifs aux PIN ainsi qu'une sélection plus restreinte d'indicateurs obligatoires pour la dette publique et les actifs immobiliers. Ces indicateurs obligatoires vont des émissions de carbone, de l'exposition aux combustibles fossiles, des niveaux de déchets jusqu'à la diversité des genres, la diligence raisonnable en matière de droits humains et l'exposition aux armes controversées. De plus, le SFDR propose également un grand nombre d'indicateurs environnementaux et sociaux « volontaires » parmi lesquels les gestionnaires d'actifs doivent en sélectionner au moins deux. Les indicateurs et mesures du SFDR concernant les PIN sont présentés dans les tableaux 1 à 3, y compris les indicateurs facultatifs du SFDR sélectionnés par Aviva Life & Pensions, qui sont également décrits ci-dessous.

Les indicateurs obligatoires du SFDR applicables aux principales incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous. Pour chacun de ces indicateurs, nous avons décrit les mesures prises jusqu'à présent et les plans que nous prévoyons de mettre en œuvre en vue d'éviter ou de réduire les principales incidences négatives identifiées. Ces informations couvrent la période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le détail des incidences par rapport à l'année précédente est également présenté dans le présent rapport. Un nouveau rapport sera publié au moins une fois par an.

Indicateurs applicables aux sociétés investies

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de scope 1 tCO2eq ¹	86 001,80	195 989,76	141 805,25	Somme des émissions de carbone des sociétés du portefeuille - Scope 1 (tCO2e) pondérées par la valeur d'investissement du portefeuille dans une société et par la valeur d'entreprise la plus récemment disponible de la société	À ce jour, notre priorité a été d'accroître les nouveaux flux d'investissement et les actifs dans les fonds relevant de l'article 8 du SFDR. En décembre 2024, plus de 90 % des actifs en unités de compte sous gestion étaient dans des fonds relevant de l'article 8. Les scores d'incidence se sont améliorés en 2024, mais l'un de nos plus grands gestionnaires de fonds a observé que la couverture de la majorité des indicateurs liés aux GES avait diminué d'environ 10 % depuis 2023. Nous surveillerons cette tendance à l'avenir. Ceci étant, l'activité d'engagement s'est poursuivie et les gestionnaires de fonds n'ont pas soutenu les résolutions de gestion lorsqu'elles ne répondaient pas aux attentes en matière climatique.
		Émissions de GES de scope 2 tCO2eq ¹	20 493,90	48 194,22	35 286,31		
		Émissions de GES de scope 3 tCO2eq ¹	641 491,28	1 340 306,47	1 029 162,52		
		Émissions de GES de scope 1+2+3 tCO2eq ¹	742 950,17	1 583 564,28	1 206 254,08		
	2. Empreinte carbone tCO2eq ¹	Empreinte carbone tCO2eq ¹ /M€	227,58	169,12	175,30	Somme des émissions de carbone des sociétés du portefeuille - Scp 2 (tCO2e) pondérée par la valeur d'investissement du portefeuille dans une société et par la valeur d'entreprise la plus récemment disponible de la société. (Couverture plus approfondie et de plus nombreux ASG dans le rapport 2024).	
	3. Intensité des gaz à effet de serre de la société investie	Intensité des gaz à effet de serre de la société investie tCO2eq ¹ /M€	674,89	666,44	774,83	Moyenne pondérée de l'intensité des GES des émetteurs du portefeuille (émissions de GES estimées de scope 1, 2 et 3/millions d'euros de chiffre d'affaires). Effort soutenu de tous les gestionnaires afin de réduire cet indicateur.	
	4. Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises du secteur des combustibles fossiles	6,9 %	6,1 %	4,7 %	Le pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé aux émetteurs ayant des activités liées aux combustibles fossiles, notamment l'extraction, le traitement, le stockage et le transport de produits pétroliers, de gaz naturel et de charbon thermique et métallurgique.	

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	53 %	64,1 %	65,6 %	Moyenne pondérée du portefeuille pour la consommation et/ou la production d'énergie des émetteurs provenant de sources non renouvelables, en pourcentage de l'énergie totale utilisée et/ou produite. Malgré une couverture accrue, les scores moyens se sont améliorés.	
	6. Intensité de la consommation énergétique par secteur à forte incidence climatique	Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) GWh/m€	Non fiable	0,12	0,09	Moyenne pondérée de l'intensité de consommation d'énergie du portefeuille (GWh/million d'euros de chiffre d'affaires) pour les émetteurs classés dans les codes NACE A à L. De nombreuses exploitations agricoles sont de petite taille et hors réseau, et leur consommation d'énergie est souvent indirecte, via les engrais et les machines.	
		Code NACE B (Extraction minière et carrières) GWh/m€	1,30	1,30	1,06		
		Code NACE C (Industrie manufacturière) GWh/m€	0,28	0,41	0,50		
		Code NACE D (Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation) GWh/m€	2,21	3,00	4,02		
		Code NACE E (Distribution d'eau; Assainissement, gestion des déchets et activités de dépollution) GWh/m€	0,46	1,15	1,32	Nette amélioration de l'attention portée à la gestion des déchets	
		Code NACE F (Construction) GWh/m€	0,10	0,15	0,13		
		Code NACE G (Commerce de gros et de détail; Réparation de véhicules automobiles et de motocycles) GWh/m€	0,35	0,18	0,53		
		Code NACE H (Transport et stockage) GWh/m€	1,40	2,11	1,59		

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Code NACE L (Activités immobilières) GWh/m€	0,32	0,40	0,39		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur la biodiversité – zones sensibles	Part des investissements dans les sociétés investies dont les sites/ activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont une incidence négative sur ces zones	5,95 %	3,2 %	0,48 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé aux émetteurs ayant déclaré avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et ayant été impliqués dans des controverses ayant des incidences graves ou très graves sur l'environnement.	L'un de nos plus grands gestionnaires a développé des capacités d'analyse sur le thème des solutions de gestion des risques liés à la nature, permettant ainsi aux équipes d'investissement de constituer et de suivre leurs fonds sous gestion. Concernant les activités, plusieurs résolutions de gestion n'ont pas été soutenues lorsqu'elles ne répondaient pas aux attentes en matière de biodiversité. Nous constatons que les indicateurs liés à la biodiversité ne font toujours pas l'objet de rapports systématiques et ne reposent pas sur des données de qualité, et c'est un point auquel nous porterons une attention accrue. Les thèmes liés à la biodiversité et à la nature continueront d'être pris en compte dans les activités d'intégration et de gestion au cours de la prochaine période de référence. Les données de 2023 ont été retraitées et la méthodologie de calcul a été modifiée par un important gestionnaire d'actifs.
Eau	8. Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/m€)	0,27 %	0,65 %	0,48 %	Quantité totale annuelle d'eaux usées rejetées (en tonnes métriques) dans les eaux de surface à la suite d'activités industrielles ou de fabrication associées à un investissement d'un million d'euros dans le portefeuille. Les émissions dans l'eau des entreprises sont réparties sur l'ensemble des actions et obligations en circulation. La faible couverture des données de 2022 fausse le chiffre de base de 2022.	L'eau ne constitue pas actuellement un élément important pour nos fonds d'investissement.

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/m€)	0,72	0,86	0,69	Total annuel des déchets dangereux (en tonnes métriques déclarées) associé à 1 million d'euros investis en juin 2025, exprimé en moyenne pondérée du portefeuille. Les déchets dangereux des entreprises sont répartis sur l'ensemble des actions et obligations en circulation, sur la base de la valeur d'entreprise la plus récente disponible.	L'un de nos plus importants gestionnaires a développé des capacités d'analyse sur le thème des solutions de gestion des risques liés à la nature, permettant ainsi aux équipes d'investissement de constituer et de suivre leurs fonds sous gestion. Concernant les activités, plusieurs résolutions de gestion n'ont pas été soutenues lorsqu'elles ne répondaient pas aux attentes en matière de biodiversité. Nous constatons que les indicateurs liés à la biodiversité ne font toujours pas l'objet de rapports systématiques et ne reposent pas sur des données de qualité, et c'est un point auquel nous porterons une attention accrue. Les thèmes liés à la biodiversité et à la nature continueront d'être pris en compte dans les activités d'intégration et de gestion au cours de la prochaine période de référence, et la méthodologie de calcul a été modifiée par un important gestionnaire d'actifs.
Indicateurs relatifs aux questions sociales et d'emploi, aux questions de respect des droits humains et de lutte contre la corruption et la subornation							
Questions sociales et d'emploi	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE	0,23 %	0,3 %	1,1 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs faisant l'objet de controverses très graves liées aux activités et/ou aux produits de l'entreprise. Les gestionnaires ont continué à prêter une attention particulière à ce secteur.	Notre plus important gestionnaire d'actifs est signataire de l'UNPRI, ce qui démontre un engagement fort en faveur de l'investissement responsable, en adhérant notamment aux restrictions énoncées dans le Pacte mondial des Nations Unies. Nous soutenons le respect des normes et standards internationaux. En 2024, notre fournisseur de données a modifié la méthodologie du PIN 11, modifiant ainsi les critères de contrôle de la conformité, ce qui abaisse les exigences des entreprises. Cette modification a eu une incidence sur les valeurs de 2024.

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises investies dépourvues de politiques de suivi du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou dépourvues de mécanismes de traitement des réclamations/plaintes afin de remédier aux violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	18,1 %	27,0 %	8,6 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs qui ne fournissent pas la preuve qu'ils surveillent leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. La couverture des données issues de cet indicateur est très faible en 2022.	Notre plus important gestionnaire d'actifs est signataire de l'UNPRI, ce qui démontre un engagement fort en faveur de l'investissement responsable, en adhérant notamment aux restrictions énoncées dans le Pacte mondial des Nations Unies.
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes constatés dans les entreprises investies	12,3 %	11,9 %	14,3 %	Moyenne pondérée des avoirs du portefeuille en termes de différence entre les gains horaires bruts moyens des employés de sexe masculin et de sexe féminin, en pourcentage des gains bruts des hommes.	La couverture du PIN 12 a augmenté en 2024, ce qui a eu une incidence sur les valeurs de 2024. Nous prenons en compte la rémunération équitable, y compris l'écart salarial entre les hommes et les femmes, dans le cadre de nos activités d'intégration et de gestion lorsque des différences significatives sont identifiées. Nous continuerons d'examiner ce thème dans le cadre de nos activités d'intégration et de gestion au cours de la prochaine période de référence.
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes au sein des conseils d'administration des entreprises investies	33,6 %	35,9 %	35,6 %	Moyenne pondérée du ratio femmes/hommes parmi les membres du conseil d'administration des titres du portefeuille.	Nous avons constaté qu'un certain nombre de nos gestionnaires de fonds ont voté contre certaines entreprises en 2024 en raison d'une mixité insuffisante au sein du conseil d'administration et de la direction générale. Nous continuerons d'examiner cette problématique dans le cadre de nos activités d'intégration et de gestion au cours de la prochaine période de référence.

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les sociétés investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,15 %	0,05 %	0,63 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant un lien industriel avec les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou les armes biologiques.	Plusieurs de nos gestionnaires de fonds proposant des fonds relevant de l'article 8 excluent automatiquement de leurs investissements les entreprises impliquées dans la production et la vente d'armes controversées (armes nucléaires, à sous-munitions, mines antipersonnel, armes aveuglantes à laser et armes biologiques). Cette approche réduit notre exposition aux entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux							
	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays investis (tCO2eq/m€)	201,34	165,53	180,38	Moyenne pondérée du portefeuille en termes d'intensité des émissions de GES des émetteurs souverains (émissions de scope 1, 2 et 3/M€ de PIB)	En 2024, notre plus important gestionnaire de fonds a communiqué avec les émetteurs souverains (dans lesquels nous détenons des investissements importants) concernant leurs plans climatiques nationaux, d'abord via des lettres personnalisées, puis via des actions de sensibilisation proactives, des initiatives de collaboration et une participation à des événements. Nous continuerons de suivre ce thème dans le cadre de nos activités d'intégration et de gestion au cours de la prochaine période de référence.
	16. Pays investis sujets à des violations sociales	Nombre de pays investis sujets à des violations sociales (en nombre absolu), telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale	3	1	3	Nombre d'émetteurs souverains uniques du portefeuille soumis à des mesures restrictives (sanctions) du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sur les importations et les exportations	<p>Nous respectons les sanctions spécifiques de l'UE et les restrictions d'investissement obligatoires auxquelles l'entreprise est soumise.</p> <p>Nous vérifions que nos gestionnaires ont pris en compte les facteurs sociaux dans leur processus d'intégration des critères ESG applicables aux émetteurs souverains. Cela peut être réalisé à la fois quantitativement, grâce à notre score ESG applicable aux émetteurs souverains, et par le biais d'une analyse qualitative menée par leurs équipes d'investissement et ESG.</p> <p>Nous continuerons d'intégrer cette thématique dans nos activités d'intégration et de gestion au cours de la prochaine période de référence.</p>

Indicateur de durabilité	Mesure	Mesure	Incidence (Année 2024)	Incidence (Année 2023)	Incidence (Année 2022)	Explication	Mesures prises et prévues, et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
	16. Pays investis sont sujets à des violations sociales	Nombre de pays investis sujets à des violations sociales (nombre relatif divisé par le nombre total de pays investis), telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale	2,0 %	1,0 %	3,0 %		Idem
Indicateurs applicables aux investissements en actifs immobiliers							
Combustibles fossiles	17. Exposition aux combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles	0,87 %	0,64 %	0,00 %	En raison de la disponibilité limitée des données, certaines informations relatives aux investissements immobiliers sont collectées et communiquées sur une base annuelle uniquement. Il s'agit des meilleures données disponibles au moment de la publication du présent document. Nous collaborons avec nos gestionnaires afin de remédier à la situation actuelle et de l'améliorer.	Nous ne détenons aucun bien immobilier direct présentant une exposition à des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles.
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers à faible efficacité énergétique	Part des investissements dans des actifs immobiliers à faible efficacité énergétique	0,6 %	1,10 %	2,80 %	En raison de la disponibilité limitée des données, certaines informations relatives aux investissements immobiliers sont collectées et communiquées sur une base annuelle uniquement. Il s'agit des meilleures données disponibles au moment de la publication du présent document. Nous collaborons avec nos gestionnaires afin de remédier à la situation actuelle et de l'améliorer.	Il s'agit d'un élément important de nos fonds d'investissement. Dans la mesure du possible, nos gestionnaires immobiliers sont tenus de continuer à améliorer la performance énergétique des bâtiments au fil du temps.

L'absence d'initiatives explicites de réduction des émissions de carbone constitue l'un des indicateurs pris en compte lors de l'investissement dans des entreprises. Notre approche concernant cet indicateur consiste à suivre la part des investissements dans les entreprises investies qui ne présentent aucune initiative de réduction des émissions de carbone visant à se conformer à l'Accord de Paris. Cet indicateur fait partie de l'ensemble des indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement, tels que définis dans le SFDR (indicateur n° 4).

Indicateurs facultatifs des PIN liés à l'environnement		
Indicateurs supplémentaires liés au climat et à l'environnement		
Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité		
Incidence négative sur le développement durable	Incidence négative sur le développement durable (qualitative ou quantitative)	Mesure
Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises investies		
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		
Émissions	Investissements dans des entreprises qui ne présentent aucune initiative de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans des entreprises investies qui ne présentent aucune initiative de réduction des émissions de carbone visant à se conformer à l'Accord de Paris

Nous prenons également en compte un indicateur relatif à l'absence de politiques de lutte contre la corruption et la subornation. Notre approche consiste à suivre la part des investissements dans des entités dépourvues de politiques de lutte contre la corruption et la subornation conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cet indicateur fait partie d'un ensemble d'indicateurs supplémentaires relatifs aux questions sociales et d'emploi, aux questions de respect des droits humains et de lutte contre la corruption et la subornation, tels que définis dans le SFDR (indicateur n° 15). Nous prendrons en compte ces indicateurs sous réserve de la disponibilité et de la qualité des données.

Indicateurs facultatifs des PIN en matière sociale		
Indicateurs complémentaires relatifs aux questions sociales et d'emploi, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et la subornation.		
Indicateurs complémentaires relatifs aux questions sociales et d'emploi, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et la subornation		
Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité		
Incidence négative sur le développement durable	Incidence négative sur le développement durable (qualitative ou quantitative)	Mesure
Indicateurs relatifs aux questions sociales et d'emploi, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et la subornation		
Lutte contre la corruption et la subornation	15. Absence de politiques de lutte contre la corruption et la subornation	Part des investissements dans des entités dépourvues de politiques de lutte contre la corruption et la subornation conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

C. Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le groupe Aviva est composé de propriétaires d'actifs, dont des compagnies d'assurance, et d'un gestionnaire d'actifs interne, Aviva Investors, qui agissent en tant que gestionnaires à long terme des actifs de nos clients et de nos actionnaires. Les considérations climatiques sont intégrées à nos décisions d'investissement, aux produits et aux services que nous proposons, aux mandats de nos gestionnaires d'actifs ainsi qu'à la surveillance de nos gestionnaires d'actifs. Nous nous efforçons de renforcer l'alignement de nos portefeuilles d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris et de les rendre conformes aux ambitions d'Aviva en matière de climat, de nature et d'action sociale.

Le développement durable et les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») sont au cœur de la stratégie et du plan d'affaires d'Aviva Life & Pensions. Le changement climatique est largement reconnu comme un risque systémique critique qui se manifeste à l'échelle mondiale. Aviva plc, y compris Aviva Life & Pensions, reconnaît le rôle que nous avons à jouer dans la réponse mondiale à apporter à ce risque, tout en contribuant à garantir l'avenir de nos clients, de nos actionnaires et de l'ensemble de nos parties prenantes. En tant qu'assureur irlandais de premier plan, Aviva Life & Pensions a la responsabilité de veiller à ce que ses activités aient une incidence négative minimale, voire nulle, sur l'environnement. Notre politique de développement durable définit notre approche en matière d'intégration du développement durable dans le processus d'investissement et peut être consultée à l'adresse suivante: [1.604.03.21-Our-Sustainability-Policy.pdf \(avivabroker.ie\)](#).

Nous reconnaissons que les gestionnaires d'investissement que nous avons mandatés peuvent avoir leurs propres politiques et procédures de gestion des PIN, dans le cadre de leur propre processus de décision d'investissement, pour les actifs qu'ils gèrent pour notre compte. Nous faisons confiance à nos gestionnaires d'investissement délégués pour leur connaissance approfondie de la gouvernance et des activités des sociétés sous-jacentes, des actifs souverains et supranationaux ou immobiliers dans lesquels ils investissent. Nous sommes conscients que ces gestionnaires d'investissement délégués identifieront et hiérarchiseront les principales incidences négatives sur le développement durable sur la base de leurs propres politiques et procédures, et à cet égard nous procédons chaque semestre à une procédure de diligence raisonnable auprès de nos gestionnaires d'investissement. Nous nous réservons le droit de vérifier que les votes de tout gestionnaire d'investissement sont conformes à sa politique de vote déclarée, mais nous reconnaissons également que les gestionnaires d'investissement que nous mandats possèdent souvent une connaissance approfondie des pratiques commerciales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent, et qu'en cela ils prennent des décisions de vote en fonction de leur propre politique de vote par procuration. Si nous estimons que ces pratiques peuvent être améliorées, nous en discuterons avec nos gestionnaires d'investissement.

Gouvernance

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été incluse dans le cadre de la réunion de notre comité d'investissement client qui s'est tenue le 26 juin 2025. Nous procédons à un examen régulier de cette déclaration, et les modifications proposées par les équipes concernées sont soumises à l'examen et à l'approbation de la direction générale.

La responsabilité de la mise en œuvre de notre approche en matière d'intégration des principales incidences négatives sur le développement durable est examinée et approuvée par la direction générale. L'approche relative aux PIN est répartie comme suit:

- **Ireland Sustainability Council** (Conseil irlandais pour le développement durable): ce conseil comprend des membres de la direction générale d'Aviva Life & Pensions et assure la gestion et la supervision stratégique des ambitions de l'entreprise en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne sa stratégie d'investissement responsable.
- **Comité d'investissement client d'Aviva Life & Pensions**: ce comité est chargé de superviser et de contrôler les activités de gestion d'investissement menées pour notre compte par nos gestionnaires d'investissement.
- **Gestionnaires d'investissement**: ces gestionnaires sont responsables de la gestion des actifs pour le compte d'Aviva Life & Pensions et procèdent chaque semestre, conformément à la politique de développement durable d'Aviva Life & Pensions, à une procédure de diligence raisonnable de chaque gestionnaire d'investissement.

Méthodologies utilisées

i) Pour la sélection des indicateurs complémentaires:

Lorsque nous décidons de déclarer volontairement des incidences négatives principales (voir section B ci-dessus), nous sélectionnons les indicateurs en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité potentielle. Nous décidons des indicateurs complémentaires sur lesquels nous concentrerons notre attention en fonction de plusieurs facteurs, dont notamment les données disponibles et leur fiabilité.

ii) Pour l'identification et l'évaluation des principales incidences négatives:

En outre, le groupe Aviva s'est associé à MSCI, l'un des plus importants fournisseurs de données et de recherche au monde, et collabore avec d'autres fournisseurs de données tiers afin d'analyser les PIN de notre portefeuille d'investissement. Mais si les données relatives aux PIN et les rapports d'entreprise ont continué d'évoluer, les informations ne sont toutefois pas toujours disponibles et/ou peuvent contenir des inexactitudes et être susceptibles d'être reformulées dans les prochains états financiers. Il en est notamment ainsi dans les cas suivants:

- Données obtenues auprès d'entreprises situées dans des juridictions dans lesquelles les exigences en matière de publication d'informations sont moins développées et/ou dans lesquelles le niveau ou la qualité de la publication d'informations est inférieur, ou dans lesquelles les données peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, les fournisseurs de données peuvent utiliser des modèles d'estimation, ce qui peut entraîner des inexactitudes ou nécessiter la modification des données au fil du temps, à mesure que des informations plus détaillées sont mises à disposition.
- Des gestionnaires externes, pour lesquels une approche standardisée de fourniture de données n'est pas encore bien établie.

Marge d'erreur de nos méthodologies

Les méthodes que nous utilisons afin d'identifier les principales incidences négatives dépendent des données dont nous disposons ainsi que de leur qualité. Nous pouvons demander à nos gestionnaires d'investissements des données supplémentaires afin de compléter les informations disponibles. Lorsque nous utilisons des données supplémentaires, celles-ci sont basées sur la méthodologie du gestionnaire d'investissements concerné. Si les données que nous utilisons pour nos publications ne sont pas disponibles ou de qualité insuffisante, nous pouvons également utiliser des données de substitution fournies par des fournisseurs de données tiers.

Sources des données

Dans le cadre de notre engagement continu en matière de transparence et de publication d'information, nos gestionnaires d'investissement s'efforcent de:

- coopérer avec des fournisseurs de données tiers afin d'élargir leurs bases de données et leurs gammes de produits existantes.
- collaborer avec des initiatives internationales visant à améliorer la disponibilité et la qualité des informations pertinentes publiées par les entreprises.
- explorer de nouveaux mécanismes et solutions d'agrégation tierces pour l'approvisionnement en données ESG des gestionnaires tiers auprès desquels nous investissons.

Toutes les informations figurant dans la présente déclaration relative aux PIN (y compris les pourcentages d'impact des PIN) sont, à notre connaissance, vraies et exactes au moment de leur publication. Aviva Life & Pensions s'est appuyée exclusivement sur des données obtenues auprès de fournisseurs tiers (« Données tierces ») pour calculer les pourcentages d'impact des PIN. Aviva Life & Pensions décline toute responsabilité quant aux erreurs, inexactitudes ou incohérences dans les pourcentages d'impact des PIN résultant de notre utilisation de ces Données tierces.

Couverture et méthodologie de calcul

En vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), les produits financiers qui ne favorisent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable sont classés dans une catégorie relevant de l'« article 6 ». Les fonds relevant de l'article 6 ne disposent pas de facteurs relatifs aux PIN pouvant être pris en compte et sont donc également exclus de la présente déclaration. Dans le cadre de nos calculs de couverture, nous excluons également les actifs investis en or, en liquidités, en dépôts ou autres actifs non éligibles, tels que les entreprises qui ne font pas partie du portefeuille d'investissement de nos clients. Au total, environ 29 % des actifs sous gestion sont exclus du calcul des principales incidences négatives.

Pour le calcul des PIN pour Aviva Life & Pensions Ireland DAC, une pondération est attribuée à chaque fonds par rapport au total des actifs détenus pour nos clients. Nous agrégeons ensuite les scores pondérés afin d'obtenir un score global. Le ratio de couverture correspond donc à la proportion de fonds pour lesquels les données relatives aux PIN sont fournies, exprimée en pourcentage des fonds non exclus comme indiqué dans le paragraphe précédent.

D. Politiques d'engagement

L'actionnariat actif et la macro-gestion, de même que l'utilisation des droits et des positions des actionnaires des sociétés dans lesquelles nous investissons, nous permettent d'influencer les activités ou les comportements de ces sociétés par le biais d'activités d'engagement et de vote.

Vous trouverez ci-dessous une description de la manière dont nous utilisons nos activités de gestion active et d'engagement afin de soutenir la transition vers une économie plus durable et l'atténuation des incidences négatives.

Actionnariat actif:

Grâce à notre étroite collaboration avec nos gestionnaires d'investissement, nous nous engageons à gérer les actifs de nos clients de manière responsable sur le long terme. Nos gestionnaires d'investissement sont tenus d'exercer activement leurs droits d'actionnaires et d'utiliser leur droit de vote pour promouvoir des pratiques responsables et durables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons, notamment en veillant à ce que ces dernières gèrent et atténuent leurs incidences négatives sur le développement durable. Ils sont également tenus de dialoguer avec les émetteurs, les emprunteurs, les États et les contreparties afin d'encourager l'adoption au fil du temps de pratiques progressistes en matière d'ESG.

L'un des principaux outils que nous utilisons pour comprendre et, le cas échéant, atténuer les risques de durabilité et les principales incidences négatives d'une entreprise sur les facteurs de durabilité réside dans notre gestion responsable et les activités d'engagement de nos gestionnaires de fonds désignés. Nous promovons des pratiques commerciales durables qui encouragent les entreprises à davantage de transparence, à une meilleure gouvernance et à des comportements plus responsables, ce qui permet de réduire leurs incidences négatives sur la durabilité. Combinée à notre vision à long terme et fondée sur nos convictions, cette approche contribue à réduire les risques et peut accroître la valeur à long terme des portefeuilles et des investissements de nos clients.

Nous encourageons nos gestionnaires d'investissement désignés à continuer d'identifier les incidences négatives sur les facteurs de durabilité et à impulser des changements positifs par l'analyse, l'engagement et les décisions de vote. Les résultats des activités d'engagement continues de nos gestionnaires d'investissement servent à informer leur processus d'investissement et facilitent ainsi l'intégration des facteurs de durabilité à long terme dans leurs décisions d'investissement.

Nous attendons de nos gestionnaires qu'ils demandent aux entreprises ou aux pays avec lesquels ils interagissent de prendre des mesures visant à atténuer les risques liés aux PIN. Ces mesures font ensuite l'objet d'un suivi et, si les progrès constatés sont insuffisants, ils peuvent s'adresser à l'échelon supérieur ou, en dernier recours, procéder à un désinvestissement.

Gestion macroéconomique

En tant qu'investisseurs responsables, nous prenons au sérieux notre devoir d'agir dans le meilleur intérêt de nos clients et de préserver l'intégrité du marché. Nous collaborons avec nos gestionnaires d'investissements afin d'identifier les risques systémiques potentiels à l'échelle du marché et nous nous efforçons de les atténuer par le dialogue et l'engagement des parties concernées.

Nous pensons que lorsque les principales incidences négatives ne sont pas, ou pas encore, financièrement significatives, cela peut indiquer l'existence d'un décalage entre les incitations à court terme et les intérêts financiers et de durabilité à long terme. Autrement dit, il s'agit d'une défaillance du marché. Dans de tels cas, les résultats que nos gestionnaires de fonds peuvent obtenir en dialoguant, en tant que gestionnaires actifs, avec les émetteurs ou les entreprises sur la question des PIN peuvent être limités. En effet, le fait de répondre à leurs demandes lorsque le marché encourage les mauvaises pratiques des entreprises investies sans récompenser les pratiques durables impactera leurs résultats financiers et constituera donc pour eux un désavantage concurrentiel.

La seule façon de corriger ces défaillances du marché consiste à agir sur les politiques. Cependant, même si les acteurs du marché dépendent des décideurs politiques et des régulateurs pour mettre en œuvre ces changements, cela ne les dispense pas de leur responsabilité de signaler les problèmes lorsqu'ils surviennent et de collaborer activement avec les décideurs politiques et les régulateurs afin de promouvoir des rectifications politiques informées et efficaces. Par exemple, outre l'activité d'engagement en matière de micro-gestion de nos actifs par l'intermédiaire de notre principal gestionnaire d'investissement, Aviva Investors, nous visons notamment à atténuer les PIN grâce au programme de macro-gestion d'Aviva Investors qui nous permet de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le changement systémique en vue de corriger les défaillances du marché et d'atténuer les risques systémiques en matière de durabilité.

E. Références aux normes internationales

Conformité avec l'Accord de Paris (liens vers les PIN 1 à 6)

Aviva soutient l'ambition et les objectifs de l'Accord de Paris. Aviva investit dans tous les secteurs de l'économie, et nos décisions d'investissement privilégient les résultats pour nos clients et nos actionnaires. Dans la mesure du possible, nous visons simultanément à décarboner nos portefeuilles et à renforcer leur alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'investissement responsable, Aviva plc est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Depuis plus de 240 ans en Irlande, Aviva Ireland accompagne ses clients et tisse des liens durables avec les communautés. Aviva Life & Pensions s'engage à jouer son rôle en vue de contribuer à une transition juste axée sur trois axes principaux:

1. Agir contre le changement climatique;
2. S'engager dans l'action sociale;
3. Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses activités.

L'ambition d'Aviva (y compris Aviva Life & Pensions) est toujours d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Pour 2030, Aviva s'est fixé des objectifs à court terme fondés sur des données scientifiques et enregistre des progrès satisfaisants à cet égard. Notre ambition couvre tous les aspects des activités d'Aviva, notamment les investissements (sous-catégorie 15 des émissions de scope 3), la souscription d'assurance (sous-catégorie 15 des émissions de scope 3), la chaîne d'approvisionnement des demandes de règlement des sinistres (sous-catégorie 11 des émissions de scope 3), ainsi que les activités et la chaîne d'approvisionnement d'Aviva.

Afin de suivre les progrès réalisés dans l'alignement des investissements sur notre ambition pour 2040, nous avons défini des ambitions intermédiaires. Notre ambition pour 2025 visait à réduire de 25 % l'intensité carbone des émissions de scope 1 et 2 par rapport aux revenus des actions cotées et des obligations d'entreprises de nos fonds d'actionnaires et de nos fonds à participation (par rapport à une base de référence de 2019), et à la fin de l'année 2024, Aviva a atteint une réduction de 64 %. Notre ambition pour 2030 consiste à réduire de 60 % l'intensité carbone économique des émissions de scope 1 et 2 des actions cotées, des obligations d'entreprises et des prêts, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans les fonds d'actionnaires, les fonds à participation et les fonds d'assurés (pour lesquels nous disposons du contrôle décisionnel et des données requises). Ce chiffre est mesuré à l'échelle d'Aviva plc et inclut la totalité des activités, y compris Aviva Life & Pensions Ireland. Par rapport à 2019, nous enregistrons des progrès satisfaisants.

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies, et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (liens vers les PIN 10 et 11)

Les entreprises éligibles à un investissement sont tenues d'exercer leurs activités dans le respect des normes et standards internationaux reconnus en matière de droits humains, de droits du travail, d'environnement et d'éthique des affaires.

Pour nos produits relevant de l'article 8, nous exigeons de nos gestionnaires d'investissement qu'ils adhèrent aux recommandations d'autres organisations et qu'ils en tiennent compte lors de l'évaluation des investissements et des collaborations auxquelles nous participons, ainsi qu'aux déclarations que nous avons signées et autres normes connexes.

Nous prendrons en compte les indicateurs ci-dessus lors de nos échanges avec nos gestionnaires d'investissement tiers, sous réserve de la disponibilité et de la qualité des données nécessaires.

Nous intégrons les normes internationales suivantes dans nos procédures de diligence raisonnable et nos rapports:

- L'Accord de Paris
- Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies
- Les indices de référence de l'UE pour la transition climatique et les indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris
- La conformité au règlement sur la taxinomie de l'UE

L'interprétation du respect des normes et standards internationaux peut être subjective. C'est pourquoi, le cas échéant, nous utiliserons des ensembles de données tiers afin d'évaluer le respect de ces normes et standards, en complément de toute évaluation qualitative.

Activités d'engagement auprès des organisations multilatérales

Aviva plc participe à diverses organisations multilatérales afin de promouvoir l'ambition et la convergence mondiales sur les objectifs climatiques et environnementaux. Depuis plusieurs années, Aviva participe aux Conférences des parties à la CCNUCC et, depuis 2022, à celles de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). Nous dialoguons avec les principaux décideurs politiques et négociateurs tout en plaidant pour des engagements et des actions ambitieux de la part des Parties, ainsi que pour une réforme significative du système financier afin de soutenir la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF).

Activités d'engagement auprès des acteurs du secteur

De nombreuses dépendances macroéconomiques et sectorielles de notre plan reposent sur nos activités d'engagement auprès des organismes et associations sectoriels afin d'influencer le débat politique sur le climat et la nature et de convenir d'objectifs et de positions politiques communs. Aviva a mis en place une stratégie d'engagement multidimensionnelle, fondée sur notre capacité à influencer les résultats, et nous appliquons un cadre décisionnel afin de déterminer notre participation à ces organismes et associations sectoriels. Ce cadre évalue la conformité de l'initiative avec les objectifs stratégiques et de plaider d'Aviva, les engagements et les actions qu'elle implique, ainsi que les risques et opportunités potentiels associés à notre implication. En interne, nous collaborons étroitement avec ces initiatives et organisations par le biais de notre Forum de plaider pour le développement durable, au sein duquel Aviva Life & Pensions est représentée.

Organismes sectoriels

Aviva et Aviva Life & Pensions privilégient leurs activités d'engagement auprès des organismes sectoriels en raison de leur influence et de leur capacité à façonner le marché et l'environnement politique, ainsi qu'en raison de notre rôle et de notre influence au sein de ces organismes. Les organismes sectoriels suivants représentent notre priorité en matière d'engagement, et nous sommes actifs dans un large éventail d'alliances, dont notamment:

- Insurance Ireland
- Forum sur le climat de la Banque centrale d'Irlande
- IBEC
- Net Zero Asset Managers Initiative (Initiative des gestionnaires d'actifs à bilan carbone zéro)
- Net Zero Asset Owners Alliance (Alliance des propriétaires d'actifs à bilan carbone zéro)
- Principes pour l'investissement responsable (PRI)
- Finance for Biodiversity
- PCAF
- GFANZ

F. Comparaison historique

La déclaration 2024 d'Aviva Life & Pensions sur les facteurs de durabilité de ses actifs gérés a été actualisée avec des données de meilleure qualité et une couverture plus large de la part de ses gestionnaires de fonds. Les variations observées en 2024 par rapport à 2023 et 2022 résultent principalement des fluctuations du marché ou, dans certains cas, d'un changement de méthodologie de la part de nos gestionnaires.

Liste des gestionnaires d'investissement

- **Aviva Investors Luxembourg S.A.**, identifiant d'entité juridique: 549300JYCIQECRTGQR50
- **Legal and General Investment Management (LGIM)** - LGIM Managers (Europe) Limited, identifiant d'entité juridique: 2138007FJWCCJQ6KZM89
- **Cantor Fitzgerald Asset Management Europe** - Cantor Fitzgerald Ireland Limited, identifiant d'entité juridique: 635400N5XVNTLTWTUK34
- **Columbia Threadneedle Investments** - Columbia Threadneedle Management Limited, identifiant d'entité juridique: 213800QTJCQIMJF3IA71
- **DWSGroup** - DWS Investment S.A., identifiant d'entité juridique: 549300L70BS183Y6ML67
- **Greenman Investments S.C.A.**, identifiant d'entité juridique: 529900O5525PWWXSBB79

Actifs transférés d'Aviva Life & Pensions UK Limited et associés à l'activité d'assurance-vie à l'étranger d'Aviva Life & Pensions UK Limited qui a été transférée à Aviva Life & Pensions Ireland DAC

Gestionnaire d'investissements	Identifiant d'entité juridique
Ninety One Fund Managers UK Limited	213800247F9DRTHRPW30
East Capital Asset Management S.A. (Lux)	21380076GF79IHJFGS03
J.P. Morgan Asset Management (UK) Limited	2138009JJ8B595FIUW06
Columbia Threadneedle (UK) ICVC I - CT North American Equity Fund	213800AINXX1U8OGN680
Columbia Threadneedle (UK) ICVC V - CT Responsible Global Equity Fund	213800EJAXXBW8U5XN21
Columbia Threadneedle (UK) ICVC III - CT Global Total Return Bond (GBP Hedged) Fund	213800G9ESA6LDLILU70
abrdn Investments Luxembourg S.A.	213800K3MRPGMKRTEB15
M&G Luxembourg S.A.	213800KHFEPL158PDC25
Baring International Fund Managers (Ireland) Limited	213800MW2KGI7H31B177
Aviva Investors Funds ACS - AI Money Market VNAV Pension	213800RPL1QJU8TWJN11
MSIM Fund Management (Ireland) Limited - Luxembourg Branch	2549008AR6Q1ABVUR442
Ampega Investment GmbH, Germany	5299004LHMISF547CM64
HAUCK & AUFHÄUSER FUND SERVICES S.A., Lux	529900C55XPLX8BWM794
ETHENEA Independent Investors S.A. (Lux)	529900E235XZSGWI7P27
BlackRock Global Funds - US Flexible Equity Fund, Lux	5493000VBLDY9YB8P237
FIL Investment Management (Luxembourg) S.A. (Lux)	54930020FVXYT8E0QU87
BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND (Lux)	5493003C0BXUIHPFTC89
PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited	5493007MFJFFGMDVIF48
BlackRock Global Funds - Sustainable Energy Fund, Lux	5493009Z1H3ONBJRQQ80
Columbia Threadneedle (Lux) III	549300CN40D22L8BMK21
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.	549300LCQUXMRSWPKT48
Life Funds EMEA AB	549300P05UD7GH3OY049
Vanguard Group (Ireland) Limited	549300PF53NS4QZ3OH06
Franklin Templeton International Services S.à r.l.	549300PVL6CYCWSH9C53

Gestionnaire d'investissements	Identifiant d'entité juridique
MSIM Fund Management (Ireland) Limited	549300QDS5K6OGU25W78
J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	549300QVJTYK6E1EIO26
Aviva Investors UK Property Feeder Trust - Aviva Investors UK Property Feeder Acc Fund	549300RCOHCZC0YLSL21
Invesco Management S.A.	549300VDSJEXPNC5A615
BlackRock Global Funds - World Gold Fund	549300VJ8R1OCCCRJB59
Lannebo Kapitalförvaltning AB	549300VKZ5UYSWL0KI68
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	549300XWGTGPPNVKZY94
BNY Mellon Global Funds, plc - BNY Mellon Global Bond Fund	5N2ES2M2WGR2TO0Q5G40
Schroder Investment Management (Europe) S.A.	8AFAYMK90I2QVGLMLS34
Carmignac Patrimoine (Fra)	96950039YSR2SSH77885
S.A. COMGEST	9695009FD7COWRM2FU86
Amundi Asset Management (Fra)	DQ2T0MMUTO0IPF9G9Z35
Carmignac Investissement (Fra)	X0V79C0OOSCP8T3CJZ56

Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company, société à responsabilité limitée par actions, immatriculée en Irlande sous le numéro 165970 et ayant son siège social à Building 12, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, comté de Dublin, D18 W2P5, Irlande. Tél.: (01) 898 7950. www.aviva.ie
Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company exerce ses activités sous les noms d'Aviva Life & Pensions Ireland et Friends First et est réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

HL72006 06.2025

